

Qwant: la part d'ombre d'un moteur de recherche stratégique

Brice Le Borgne

28-36 minutes

«*Je peux vous encourager à continuer à creuser. Il y a certainement des choses à élucider, mais moi je ne vais pas pouvoir vous répondre.* » La conversation avec ce salarié de Qwant tourne court, mais laisse une étrange impression. À en croire certains, le moteur de recherche français ne tournerait pas rond. Aujourd'hui, de plus en plus d'acteurs s'interrogent sur l'indépendance technologique de Qwant, sa communication ronflante, le comportement parfois virulent de son président et ses anciennes condamnations, que Mediapart a découvertes.

Qwant, c'est « *le moteur de recherche qui respecte votre vie privée* », lancé en 2013 par Éric Léandri, Jean-Manuel Rozan et Patrick Constant. Il n'utilise effectivement pas de cookies, ces petits logiciels permettant d'obtenir des informations sur votre navigation. Qwant n'utilise pas non plus de « *fingerprints* », ces outils plus sophistiqués servant à tracker les internautes. Ainsi, là où Google ou Bing connaîtront votre chemin de navigation, pour afficher des

publicités de sites ou produits consultés avant par exemple, Qwant ignore l'activité des internautes.

Ce projet est un changement complet de paradigme. Son objectif est de présenter à tous les internautes une vue du Web identique, évitant ainsi les bulles de filtre. Mais surtout, de proposer une alternative aux géants américains, en plaçant l'éthique au cœur de ses valeurs. Le slogan du moteur de recherche français est clair et vise la concurrence : « *Pourquoi accepter d'un moteur de recherche ce que vous n'acceptez pas dans la vie ?* » Sur les réseaux sociaux ou dans leurs interviews, Qwant et son président Éric Léandri se sont positionnés en première ligne pour tacler Google ou les pratiques des Gafam en général. Qwant a aussi recruté Tristan Nitot, ancien de Mozilla, et tente de mettre en avant des solutions de logiciel libre.

Ingénieurs, développeurs, graphistes : Qwant emploie entre 140 et 150 salariés, répartis en différents pôles à Paris, Rouen, Nice, Ajaccio et Épinal. La société possède également une filiale en Italie, une autre en Allemagne, et une troisième aux Pays-Bas, enregistrée en mai 2018. Le modèle économique visé par l'entreprise repose sur la publicité, contextualisée en fonction des mots recherchés, et non personnalisée et ciblée comme le fait par exemple Google.

Mais pour financer ce moteur à contre-courant, Qwant a eu besoin de forts soutiens. En 2014, le groupe allemand Axel Springer entre au capital à hauteur de 20 %. Un an plus tard, la Banque européenne d'investissement (BEI) lui

accorde un prêt de 25 millions d'euros, dont la deuxième tranche a été versée en 2017. En février 2017, c'est au tour de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de capter 20 % du capital de l'entreprise, investissant 15 millions d'euros dans la start-up française.

« *L'important pour la Caisse des dépôts, c'est la trajectoire d'indépendance technologique de Qwant. La recherche d'une souveraineté numérique est un enjeu fort* », indique la Caisse. Celle-ci aurait aussi réalisé un nouveau versement de 7 millions au début de l'année 2019, mais ni Qwant ni la CDC n'ont souhaité confirmer cette information. Avant l'investissement de la CDC, la Banque publique d'investissement (BPI) s'était montrée plus frileuse et avait refusé d'investir chez Qwant, [comme l'avait écrit La Lettre A](#) en mars 2017.

La liste des actionnaires de Qwant ressemble à un inventaire à la Prévert. Regroupés dans la holding Angels 2, présidée par Éric Léandri, on trouve entre autres Philippe Douste-Blazy, ancien ministre, Thierry Gaubert, homme d'affaires proche de Nicolas Sarkozy, Franck Ullmann-Hamon, administrateur du magazine *Marianne* ou encore Claude Berda, l'entrepreneur qui a produit *Hélène et les Garçons*, via sa société luxembourgeoise CB Lux, ainsi que d'autres investisseurs officiant dans la finance et le conseil à travers le monde. Dans la liste, on trouve également une société domiciliée au Luxembourg, Bad Boys SA, dont on retrouve la trace dans les « Paradise Papers », cette enquête de grande ampleur réalisée en 2017 sur l'évasion

fiscale. Bad Boys SA est également l'une des quatre associées d'une autre holding, Victor 47, également présidée par Léandri, qui y a investi *via* sa société Léandri Mining Corporation.

Pour grandir, la société a réussi à convaincre une myriade d'organisations d'installer Qwant par défaut sur les ordinateurs de leurs collaborateurs. Des villes (Paris, Nice, Rennes...), des collectivités (Hauts-de-Seine, région PACA...), mais également de grandes entreprises (Thalès, Safran, France Télévisions...) ou des institutions (Assemblée nationale, ministère des armées...) : chacun a fait son « *switch to Qwant* ».

La société développe aussi une branche « *business to business* », en mettant sa technologie à disposition d'autres entreprises pour gérer leur moteur de recherche interne. Le logo de Qwant est ainsi arboré sur la page de recherche du journal [Le Monde](#) ou du site France.fr, qui ont recours, eux, à l'exploitation des cookies. Selon nos informations, Qwant travaillerait aussi en B2B avec, entre autres, la SNCF, la Société générale ou encore la Commission européenne.

Des finances en berne

En plus d'une solution technique innovante, Qwant est un objet politique stratégique, ayant reçu un large soutien des différents gouvernements qui se sont succédé depuis sa création. En avril 2015, Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, affiche son soutien au « [Google français en marche](#) ». En juin 2018, Bruno Le Maire et Mounir Mahjoubi

[inauguraient](#) avec Éric Léandri, le président, les nouveaux locaux de Qwant, rue Spontini à Paris.

En octobre 2018, Bruno Le Maire renouvelait son soutien à Qwant face aux grands industriels, appelant à une plus grande solidarité entre ces acteurs. Et lors du dernier salon VivaTech, en mai 2019, le secrétaire d'État Cédric O annonçait qu'il allait recommander, par le biais d'une circulaire susceptible de paraître en septembre, l'installation de Qwant par défaut sur tous les postes de l'administration française. Pour Qwant, plusieurs centaines de milliers de nouveaux internautes ; pour le gouvernement, « *un choix stratégique de l'État* ».

Ces nombreux soutiens dopent la fréquentation de Qwant. Le président de la société estime à 5 % ou 6 % la part de marché de son moteur de recherche. Devant les sénateurs qui l'interrogeaient le 12 juin 2019 dans le cadre d'une commission d'enquête, Éric Léandri déclarait avoir compté 18 milliards de requêtes en 2018 et 240 millions de visites en mai 2019. Et [avançait](#) que le chiffre d'affaires avait augmenté de 19 % par jour la semaine précédente.

Malgré cela, les finances ne sont pas au niveau attendu. La société enregistre des pertes croissantes : elles seraient de 11,2 millions en 2018, après 10 millions en 2017. Les 10 ou 15 millions de chiffre d'affaires souhaités pour 2018 n'ont pas été atteints. Selon un document financier publié par La Lettre A et consulté par Mediapart, le chiffre d'affaires n'aurait été que de 3,7 millions d'euros en 2018. Un chiffre que Qwant dément. « *Il se situe autour de 5 millions d'euros*

pour 2018 (et autour de 7 millions en intégrant des revenus exceptionnels) », indique la firme. Pour en être certain, il faudra patienter : la société a repoussé au 30 septembre son assemblée générale chargée de valider les comptes de 2018. Qwant indique que cette demande de délai vient d'une « restructuration de [ses] services financiers et [de] la finalisation de différentes opérations ».

Quoi qu'il en soit, Qwant a plusieurs fois retardé ses prévisions d'équilibre financier. Dans un document de 2017, Éric Léandri affirmait que la société allait être à l'équilibre en mars 2018. Dans un article du *Figaro* datant d'avril 2018, il espérait trouver l'équilibre fin 2018. Avant de repousser une nouvelle fois cette perspective à la fin 2019, en avril dernier. [Interrogé par Le Point](#) début août, Éric Léandri s'est voulu rassurant : « *Sommes-nous en retard ? Non. Espérons-nous être un peu en avance l'année dernière ? Sans doute. Tout va bien cette année, nous sommes dans les temps. »*

Les doutes entourant Qwant se sont longtemps nourris d'une erreur initiale, commise en 2013. Lorsque Qwant lance son moteur de recherche après deux années de travail, les internautes déchantent. Qwant a alors massivement recours à Bing, le moteur de recherche du géant américain Microsoft, pour fournir des résultats. Il n'en avait pas été fait mention lors du lancement. « *Qwant n'est pas un moteur de recherche, mais une interface* », [titre](#) en février 2013 Guillaume Champeau, alors rédacteur en chef du site Numerama.

Quelques jours plus tard, le moteur de recherche reconnaît son erreur et promet que le recours à Bing n'est que provisoire, le temps de régler sa propre technologie.

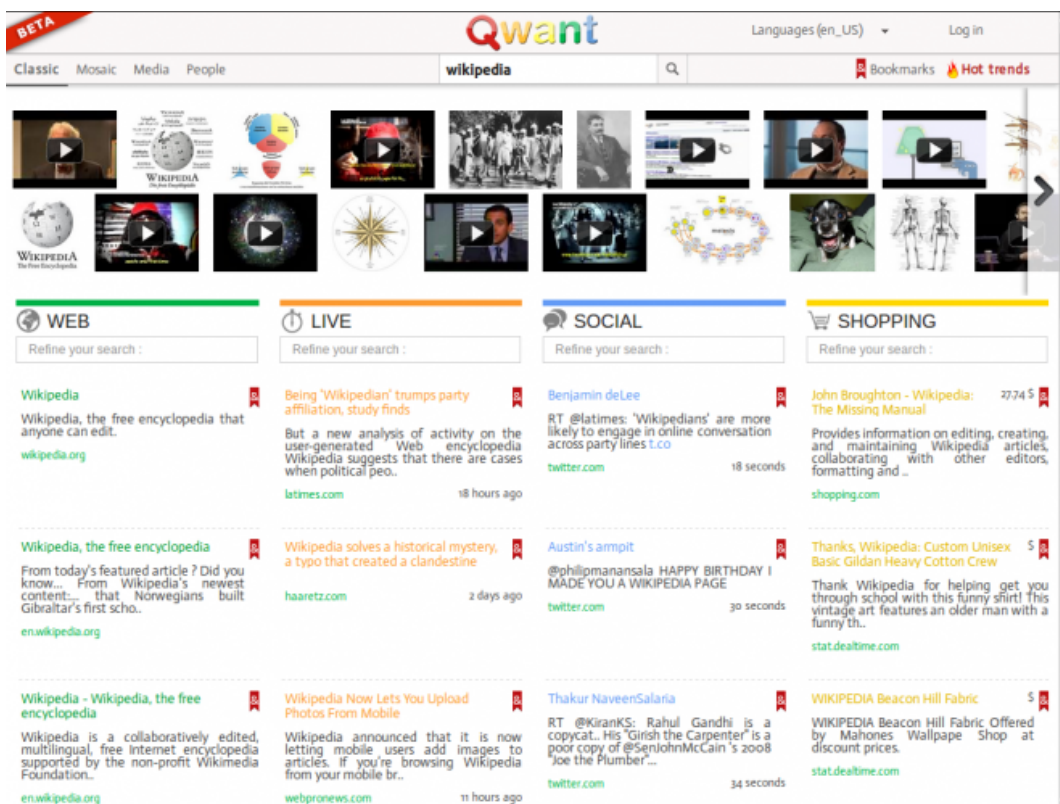
En 2016, en vue d'un audit de la Caisse des dépôts en amont de son investissement, un développeur explique dans un échange de mails internes, consulté par Mediapart, avoir « *retiré le code d'appel à Bing* ». « *Comme demandé, ce code est juste un fake* », écrit l'un d'entre eux. Selon nos informations, Qwant assume, expliquant qu'il s'agissait d'un test destiné à montrer ce dont étaient capables les ressources propres de Qwant, sans avoir recours à Bing. Contactée, la Caisse n'a pas souhaité communiquer sur l'audit et ses conclusions.

Six ans après le lancement du moteur de recherche, Guillaume Champeau est directeur de l'éthique et des affaires juridiques chez Qwant, et la société a parcouru un chemin sinueux. Elle affirme travailler d'arrache-pied à monter son propre moteur de recherche indépendant, avec ses *crawlers* (des robots qui parcourent le Web pour en connaître les informations), son *ranking* (qui permet de calculer la qualité et l'importance de chaque page) et son index (une immense bibliothèque constituée des informations collectées par les *crawlers*). Aujourd'hui, Qwant déclare indexer 20 milliards de pages.

Des doutes sur l'indépendance technique

Mais de fait, Qwant dépend en partie du géant américain Microsoft. Il a recours à Bing pour la partie recherche, dans

une proportion difficile à déterminer pour les résultats web, et en grande partie pour la recherche d'images ; à Microsoft Advertising (anciennement Bing Ads) pour sa régie publicitaire, même si Qwant développe sa propre régie, annoncée en juin 2018 ; et loue les services du cloud Azure de Microsoft pour améliorer ses performances d'indexation, comme annoncé au printemps 2019. Puisque la firme a souhaité placer dans son ADN la critique des Gafam, cette dépendance partielle envers Microsoft a été perçue comme une contradiction par un certain nombre d'observateurs.



Version bêta de Qwant en 2013.

Si Qwant progresse techniquement, son parcours a également été émaillé de plusieurs pépins. Le dernier en date a été disséqué par le site spécialisé [Next INpact](#). Le journaliste Jean-Marc Manach a tenté de vérifier des accusations portées par Marc Longo, un développeur

soupçonnant Qwant de plusieurs failles techniques, et qui a été condamné après une plainte de Qwant pour « *dénigrement* », non pas parce que ce qu'il disait était faux mais parce que ses propos, parfois extrêmes, étaient ceux d'un concurrent aux yeux de la justice.

Le journaliste a montré que, comme le disait Longo, Qwant proposait un grand nombre de résultats datant de 2017, limitait le nombre de résultats affichés par requête, et les répétait parfois. Certains comportements du moteur de recherche observés par le journaliste avaient étrangement disparu après que Next INpact avait interrogé Qwant à ce sujet. Une « *coïncidence* », selon Qwant.

Concernant les résultats datant de 2017, l'entreprise a reconnu une erreur, liée selon elle à un ancien cache, cette sauvegarde temporaire de pages à afficher. « *La bourde d'où découlent tous nos problèmes, c'est qu'au moment d'une bascule vers une nouvelle techno, nous avons fait une erreur d'adressage qui a en quelque sorte "rebranché" un index de 2017 mis en sommeil, ce qui a pollué le cache* », [explique Qwant sur Twitter](#). En réaction, les internautes ont été tantôt sceptiques face à cette explication tardive d'un problème mis en lumière il y a plusieurs mois par Marc Longo, tantôt reconnaissants de l'exercice de transparence.

Qwant est coutumier du nettoyage *a posteriori* des incohérences signalées sur les réseaux sociaux ou dans des articles. En octobre 2018, La Lettre A [publie un article](#) sur les liens de Qwant avec Bing et prend pour exemple la

requête d'images pour « escalade » : au lieu de donner des images de varappe, le moteur affiche des photos d'un véhicule de la marque américaine Cadillac, dont le modèle s'appelle « Escalade ». Mais quelque temps après la publication de cet article, Qwant Images affiche bien des photos de grimpeurs.

Autre exemple : un internaute avait signalé que la recherche « *japanese subtitles* » renvoyait étonnamment, dans les tout premiers résultats, à des sites de pornographie. Ces résultats ont été depuis enlevés. Qwant Junior, le moteur de recherche destiné aux enfants, a aussi fait l'objet de modifications après différents signalements.

Cette impression d'un nettoyage cosmétique et ponctuel *a posteriori* est renforcée par un grief porté par des salariés, dans le cadre d'un audit interne envoyé à la direction en juin 2019. Dans ce document consulté par Mediapart, 11 salariés pointent « *les réactions d'urgence à tout-va car une personne a tweeté. On a l'impression qu'on ne prend en compte les besoins de maintenance que lorsqu'une plainte ou un tweet arrive. Beaucoup de problèmes pourraient être prévenus si on travaillait moins en flux tendu et avec une équipe plus fournie* ». Interrogée sur ce sujet, la direction explique que « *Qwant corrige évidemment la plupart des erreurs qui lui sont signalées, comme bien d'autres que [ses] équipes découvrent, ce qui est le lot de tout moteur de recherche qui doit avoir le souci de la qualité des résultats présentés à ses utilisateurs* ».

Aujourd'hui, la société Qwant se lance dans une multitude

de produits en plus du moteur de recherche classique et de sa déclinaison junior : Qwant Music, Qwant Maps, Qwant Masq (qui permet de stocker ses données de géolocalisation uniquement sur son ordinateur, et pas dans le cloud), Qwant Causes... Maps, initialement annoncé pour l'été 2016, a été lancé en version alpha (provisoire) plus de deux ans plus tard, en décembre 2018.

Qwant Mail et Qwant Pay – un service de paiement en ligne –, qui auraient dû être lancés en septembre 2018, ne l'ont pas encore été. Mais la firme doit aussi travailler sur Qwant Ads (sa régie publicitaire), Qwant Sport, Qwant Games, Qwant Care, Qwant Arts, Qwant Stars, Qwant Med... Selon nos informations, la société aurait même envisagé au printemps dernier de se lancer dans l'élaboration de Qwant Home, un assistant vocal.

Pour certains de ces produits, la firme crée une nouvelle filiale, toujours présidée par Éric Léandri. Certains salariés sont sceptiques. Dans l'audit interne, 14 d'entre eux critiquent cette longue liste de produits : « *C'est bien beau, mais n'oublions pas que nous sommes avant tout un moteur de recherche. Actuellement, la partie search est loin d'être à la hauteur et ne semble pas être la priorité première* », expliquent-ils.

Une douzaine de produits Qwant, parfois lancés en retard

Cet audit, détaillé par *Le Canard enchaîné* et [Next INpact](#), et que nous avons pu consulter, regroupe les nombreux

griefs des 45 salariés répartis entre Nice, Ajaccio et Épinal. Ressources humaines, gestion de projets, dette technique, incohérences de communication, manque de reconnaissance... Certains s'attristent de découvrir des annonces dans la presse, sans communication interne, comme celle concernant l'achat de nouveaux locaux à Cannes pour développer une branche « cinéma », Qwant Art.

Les chiffres annoncés publiquement sont mis en doute par certains salariés. D'autres dénoncent un manque de planification, une vision court-termiste, des changements permanents de priorités et un sentiment de précipitation dans la réalisation des projets. « *On sort un produit non plus parce qu'il va améliorer l'expérience mais plus pour l'effet démo, pour satisfaire un partenaire* », soutiennent dix salariés. « *Il est de plus en plus difficile d'être fier du produit Qwant quand on sait comment cela fonctionne réellement et quand on voit la direction que nous prenons* », estiment six autres.

Lorsque les salariés transmettent ce cahier de doléances à la direction, ils soulignent l'« *immense signal d'alerte* » qu'il représente selon eux. « *À première vue, il y avait des problèmes chez moi et j'ai demandé à mes équipes de remonter des informations sur ce qui ne leur convenait pas, à tous les étages, de façon anonyme* », explique Éric Léandri. L'idée, selon la direction, était de préparer un séminaire, qui s'est déroulé début juillet dans un hôtel quatre étoiles de Marseille, pour y évoquer tous les

problèmes. Depuis, Qwant affirme à Next INpact avoir fait « *table rase des frustrations en tous genres* » et répondu aux doléances. « *Chez Qwant, tout va bien* », a déclaré Léandri au *Canard*.

Au printemps dernier, Qwant a multiplié les annonces. Dans une interview aux [Échos](#) publiée en mars 2019, Éric Léandri déclarait qu'il était prêt à rémunérer les éditeurs de presse en fonction de leur audience sur Qwant, dans le cadre de son soutien à la directive sur les droits d'auteur discutée au Parlement européen. « *Pour vous prouver à quel point je soutiens cette directive, je vous annonce que, sans même attendre son vote, Qwant va commencer à rémunérer les éditeurs de contenus [...]. Qu'ils m'envoient un RIB !* »

Qwant a reçu des demandes de plusieurs médias, mais cinq mois après l'annonce, aucun éditeur n'a été rémunéré. « *Depuis le 1^{er} avril 2019, Qwant a débuté un comptage des clics sur les articles pour établir d'ici à la fin de l'année le prévisionnel de rétribution des éditeurs de presse, nous précise aujourd'hui le moteur de recherche, ajoutant qu'il devrait y affecter 5 % de son chiffre d'affaires. Qwant effectuera une information et communication spécifique auprès des parties prenantes entre septembre et décembre 2019.* »

En mai 2019, Qwant a également lancé Qwant Causes, pour rémunérer des associations sous forme de dons en fonction des recherches effectuées par les internautes. Sur son site, Qwant prévoyait de publier des rapports mensuels

des donations effectuées. Plus de trois mois après cette nouvelle annonce, aucun rapport mensuel n'a été communiqué. « *Nous informerons spécifiquement les acteurs et effectuerons des communications liées à l'évolution du produit et des projets à partir de septembre* », indique le service de communication de Qwant.

Qwant, un écosystème houleux

Enquêter sur Qwant, c'est se confronter à un environnement trouble et en proie à de multiples tensions dans lequel vous pouvez facilement être la cible de manipulations. Comme lorsqu'un consultant à la réputation sulfureuse vous contacte pour « *discuter amicalement* », ou encore lorsqu'une fausse rumeur vous concernant est soufflée à l'une de vos sources. C'est également se confronter à une communication parfois agressive, notamment sur les réseaux sociaux.

Un certain Laurent Bourrelly, ami d'Éric Léandri, s'en prend à tous ceux, ou presque, qui remettent en question la communication de Qwant, et notamment Jean-Marc Manach après sa publication dans Next INpact. Qualifiant les médias en question de « *torchons* », et leur contenu de « *merde* », sans trop argumenter, Bourrelly, dont certaines publications ont été sponsorisées par Qwant, s'est distingué en publiant plusieurs vidéos en compagnie de Léandri, et en accusant de « *Qwant bashing* » les articles révélant les doutes autour du moteur de recherche.

Cultivant l'amour du « *clash* », se qualifiant lui-même de « *SEO rockstar* », donneur de leçons, l'individu laisse

perplexe. À tel point que dans l'audit interne, 11 salariés souhaitent se désolidariser du personnage : « *Bourrelly véhicule une trop mauvaise image pour qu'on le laisse représenter Qwant et ses salariés.* » « *Laurent nous suit depuis le début et il est un vrai spécialiste en SEO mais il ne travaille pas chez Qwant et donc nous défend en son nom* », a répondu Léandri.

De même, à plusieurs occasions, des journalistes ont fait face à des pratiques pour le moins étonnantes de la part des responsables de Qwant à l'approche de la publication d'articles. Peu avant la publication de la série d'articles par Next INpact, Éric Léandri, « *agacé par la préparation de [cette] enquête* » [selon ses propres termes](#), a appelé l'actionnaire pour en discuter, un épisode décrit par plusieurs journalistes de la rédaction. Le patron de Qwant dément tout coup de pression pour empêcher la publication d'un article, tout en reconnaissant « *une erreur de débutant et d'amoureux de Next INpact à qui [il] voulai[t] éviter d'écrire n'importe quoi* ».

Quelques jours avant la publication de notre enquête, nous avons pu nous entretenir brièvement avec Éric Léandri et Guillaume Champeau. Toutefois, n'appréciant pas notre échange, le président de Qwant a préféré écourter la discussion au bout d'une vingtaine de minutes, tout en nous menaçant de poursuites judiciaires. « *Je peux vous assurer que je ne vais pas arrêter [...]. J'irai au bout de cette petite histoire pour savoir qui est derrière vous* », a-t-il lancé d'une voix forte, nous raccompagnant vers la sortie. Et de lâcher,

avant de claquer la porte, un « *bonne chance* ».

Aujourd'hui, les avocats de Qwant et d'Éric Léandri confirment s'occuper de trois procédures prud'homales et trois plaintes ont été déposées au pénal au nom de Léandri, pour diffamations publiques, dénonciations calomnieuses, vols de documents, abus de confiance, tentative de chantage.

Le tempérament du président de Qwant ne passe inaperçu chez personne. Dans des témoignages et documents recueillis par Mediapart, il est décrit par d'anciens salariés comme « *éruptif* », « *violemment colérique* », « *agressif* ». Lorsque les locaux de Qwant se situaient encore rue de l'Université, les soufflantes passées par Éric Léandri sur ses salariés étaient audibles par les employés d'entreprises mitoyennes. D'autres évoquent un homme « *efficace* », « *humain* », au caractère « *spécial* ». Un ancien associé lui trouve « *une intelligence remarquable, un garçon qui a beaucoup d'aura* ». Interrogé par Next INpact sur le tempérament de son patron, qui a fait l'objet de griefs dans l'audit interne, le délégué du personnel Sampson Savinel tente la nuance : « *Éric a un sacré caractère, et il peut se montrer impressionnant. Parfois, on a l'impression qu'il hurle en réunion, alors qu'en fait il a la voix qui porte, mais de là à dire qu'il gueule : non.* »

Une ancienne collaboratrice en conflit avec Léandri a reçu des conseils, qu'elle a perçus comme des intimidations, de la part d'un cadre de l'entreprise, qui évoquait sans le nommer le président de la société : « *Il peut devenir*

méchant je pense, il faut que tu fasses attention, aussi physiquement [...]. Il va pas mettre un contrat sur toi, mais il peut y avoir des formes d'intimidations [...]. Il peut te faire suivre, te faire peur. » Contacté, l'auteur de ces propos n'a pas souhaité nous répondre. Avant cela, l'ancienne salariée destinataire de ces propos avait déposé plainte, en 2017, pour agression sexuelle et harcèlement. Au printemps 2018, la plainte a été classée sans suite. « *Les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée* », a tranché la justice.

Ce n'était pas la première fois qu'Éric Léandri était accusé d'agression à l'encontre d'une femme. Selon des documents consultés par Mediapart, il a été condamné en septembre 2000 à trois mois de prison avec sursis et 10 000 francs de dommages et intérêts, pour violence avec préméditation et violation de domicile, à l'encontre d'une associée avec qui il avait eu une courte relation.

Le passé judiciaire du PDG

Aujourd'hui, le rôle d'Éric Léandri semble central dans le fonctionnement et la stratégie de communication de Qwant. Cofondateur, il a remplacé Jean-Manuel Rozan à la présidence de la société en 2016. En interview, il parle de son entreprise et de ses salariés en disant « *chez moi* », multiplie les interventions dans la presse et sur les plateaux télé et promeut Qwant dans bon nombre de salons

spécialisés.

Contrairement à d'autres leaders de la tech, Éric Léandri est longtemps resté discret sur son CV. Né à Paris, il a grandi en Corse et s'est formé à la sécurité informatique à Aix et en Angleterre. Dans les années 1990, il est chargé de l'informatisation de la société indienne United Breweries en Afrique. « *Se faire livrer des ordinateurs au Rwanda quelques mois avant le génocide, c'est particulier* », a-t-il [confié](#) à « Capital » en 2017. Au début des années 2000, il est encore en Corse et monte avec des associés un logiciel de caisses enregistreuses. Avant de partir à Paris et de s'impliquer dans d'autres sociétés plus ou moins couronnées de succès, comme sa participation à une vaine tentative de créer un réseau social concurrent de Facebook. Puis il cofonde Qwant en 2011.



Éric Léandri, patron de Qwant, arrive au sommet Tech for Good, le 15 mai 2019, à Paris. © Reuters

Mais un point de son passé est resté jusque-là inconnu du grand public et de nombreux acteurs dans le domaine. Éric Léandri a fait l'objet d'un mandat d'arrêt européen de 2011 à 2015, après une condamnation par un tribunal belge pour « *recel d'effets de commerce volés* », visant des faits commis en 2005 et 2006. D'après le jugement que Mediapart a pu consulter, Éric Léandri a fait partie de ce que la justice belge qualifie d'« *organisation criminelle avec des ramifications internationales qui utilisait de nombreux intermédiaires* ». Certains membres de ce groupe de huit individus, de nationalité française majoritairement, ont volé des bons d'investissements de banques à des particuliers dans la région de Bruxelles, par effraction ou en se faisant passer pour des agents de police, avant de les transmettre à différents intermédiaires chargés de les encaisser. La valeur totale des titres volés dépassait 1,5 million d'euros.

Quel a été le rôle de Léandri dans cet épisode trouble ? Interrogé par la justice belge, Léandri affirme en 2010 avoir reçu une partie des titres bancaires de la part d'un individu – que les autorités belges n'ont pas pu identifier – en échange d'une commission une fois l'encaissement réalisé. Léandri a affirmé ne pas connaître l'origine illicite des titres. « *Léandri s'est alors mis à la recherche d'une personne pour aller encaisser les titres à la banque et s'est adressé à Monsieur C.* », note le jugement. Selon M^e Marie-Alix Canu-Bernard, avocate d'Éric Léandri, celui-ci « *avait voulu aider une de ses connaissances à encaisser des effets de commerce qu'il avait reçus en paiement. Il avait appris*

ensuite qu'il s'agissait d'effets volés et est immédiatement intervenu pour demander que la totalité des effets soient restitués à leur propriétaire. Il semble que seule une restitution partielle soit intervenue ».

Absent le jour du jugement tout comme les sept autres prévenus, Éric Léandri a été condamné le 7 octobre 2010 à 18 mois de prison et 5 500 euros d'amende. Une demande d'arrestation immédiate a été faite, et avec elle l'émission d'un mandat d'arrêt européen valable jusqu'en décembre 2015, alors qu'Éric Léandri est directeur général de Qwant. Devenu président six mois plus tard, il explique aujourd'hui *via* son avocate n'avoir été mis au courant de la condamnation et du mandat d'arrêt européen le concernant qu'en novembre 2015, « *avec grande surprise* », lors d'un voyage. « *Il a chargé un avocat de Bruxelles de former opposition au jugement du 7 octobre 2010* », explique M^e Canu-Bernard.

Cette opposition a été déclarée recevable en décembre 2015. Selon nos informations, la date de prescription de la condamnation approchant (le 25 février 2016, soit cinq ans après la condamnation, la signification par huissier puis le délai légal de recours), les parties ont pu trouver un accord pour mettre fin aux poursuites, moyennant sanction financière. Selon l'avocate, Léandri a dû s'acquitter de la somme de 12 500 euros avant que le tribunal de Bruxelles ne puisse constater la fin des poursuites.

Il est « *bien évident que ces éléments sont connus tant des associés de monsieur Léandri que des instances*

administratives en charge des agréments de la société

Qwant », affirme M^e Canu-Bernard. La Caisse des dépôts, qui a réalisé différents audits en 2016 en amont de son entrée au capital de la société, n'a pas souhaité faire de commentaire sur le passé judiciaire de Léandri. L'entourage du secrétaire d'État au numérique, Cédric O, a déclaré ne pas être « *formellement informé* » et ne pas détenir d'« *informations précises* » à ce sujet.

La sphère politique n'a pas été imperméable aux questions entourant Qwant. Le 19 décembre 2018, le groupe d'étude de l'Assemblée nationale « cybersécurité et souveraineté numérique », mené par Florian Bachelier et Laure de La Raudière, décide d'auditionner Éric Léandri à huis clos. En juin 2019, c'est au tour du Sénat d'entendre le patron de Qwant, dans le cadre d'une commission d'enquête sur la souveraineté numérique, présidée par Franck Montaugé. Malgré la communication de Qwant, les articles de presse ainsi que les accusations de Marc Longo partagées avec tous les parlementaires n'ont pas aidé à éteindre les doutes. Certains responsables politiques ont commencé à interroger les acteurs de ce dossier.

Avant de recommander l'installation de Qwant, par circulaire, à toute l'administration, le cabinet du secrétaire d'État au numérique a lancé avec la [Dinsic](#) (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État) un audit technique, dans le but de vérifier les promesses de Qwant concernant le développement progressif de son index et le respect de la

vie privée. Les conclusions seront données début septembre, mais selon l'entourage de Cedric O, « *le feu n'est a priori pas rouge* ».

« *Le défi est énorme. On saura dans deux ou trois ans s'ils ont réussi ou pas. En attendant, oui, on les soutient, mais pas de manière aveugle et naïve. Qwant est une entreprise privée. Il peut y avoir des dysfonctionnements conjoncturels ou structurels, mais ça c'est aux actionnaires, aux dirigeants, de les régler* », estime le cabinet de Cédric O.

« *L'État a investi dans Qwant, par le biais de la Caisse des dépôts et consignations, au nom d'une certaine souveraineté et du respect de la vie privée. Si jamais Qwant se plante, il serait difficile pour l'État de faire d'autres investissements au nom de la souveraineté numérique* », met en garde une députée.

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez vous connecter au site frenchleaks.fr.